

Restitution des factures par l'assureur

Par ggg2014, le 21/11/2014 à 20:44

Bonjour,

Mon appartement à été cambriolé récemment et mon assureur a désigné un expert pour chiffrer les dégâts et le montant des objets volés.

J ai donné les originaux de toutes les factures et certificats concernant les objets volé à l experts. Apres règlement du sinistre j ai voulu récupérer l ensemble des originaux fournis. On a refusé de me les restituer en disant que les originaux ne m appartient plus.

Est ce qu il a le droit de me refuser la restitutions des originaux des factures? Y a t il un article dans le code du droit qui précise ces formalités apres le règlement du sinistre? A savoir qu en plus sur certaines de ces factures il y a des objets qui n ont pas été volés et

Toute aide de votre part concernant ma demande sera fort apprécié.

Merci d avance pour votre aide!

qui sont toujours sous garantie.

Par alterego, le 22/11/2014 à 11:31

Bonjour,

Comment avez-vous pu vous désaisir des factures originales sans penser à faire des photocopies ou une sauvegarde électronique ?

Cordialement

Par ggg2014, le 22/11/2014 à 12:56

On m a demandé les originaux. Je possède une photocopie des factures mais je souhaite récupérer les originaux.

Est ce que l'assureur et l'expert ont le droit de refuser de me les restituer une fois le règlement du sinistre effectué? Y a t il un article qui spécifie tout ça?

Merci d avance!

Par chaber, le 23/11/2014 à 11:06

bonjour

L'assureur vous ayant indemnisé devient subrogé dans vos droits.

Si les biens volés sont retrouvés il lui est nécessaire de posséder les originaux.

Par Lag0, le 23/11/2014 à 11:25

Bonjour,

Le problème se pose pour les factures concernant plusieurs objets dont certains volés et d'autres non.

Par alterego, le 23/11/2014 à 16:06

Bonjour,

Vous aviez pris la précaution de faire des photocopies des factures, essayez d'obtenir les duplicatas de celles-ci auprès des commerçants, si ils existent toujours.

Cordialement

Par **ggg2014**, le **23/11/2014** à **18:14**

Certaines factures sont en provenance d autres pays alors les duplicatas ça risque d être mission impossible.

L assureur a t il le droit légal de refuser de me les restituer?

Par chaber, le 23/11/2014 à 19:49

[citation]L assureur a t il le droit légal de refuser de me les restituer?[/citation]oui

De plus sans mettre en doute votre honnêteté, en vous les restituant cela pourrait ouvrir la voix à une nouvelle déclaration.

Les assureurs sont très suspicieux sur ce point

Par **ggg2014**, le **23/11/2014** à **20:34**

Merci pour la réponse!

Par aie mac, le 26/11/2014 à 21:04

bonjour

il y a un moyen simple dans ce cas; le service gestion sinistre tamponne toutes les factures avec le n° du dossier avant de les rendre.

Par ggg2014, le 26/11/2014 à 22:50